

Editorial de Bernard Durrer, Président

Dans le dossier de l'intégration scolaire des enfants différents, remis au goût du jour par les instances concernées et à la lecture des textes s'y référant (cf. la liste non exhaustive, en fin d'article), nous pouvons observer que "Tout a déjà été dit et qu'il n'y a plus qu'à ...".

D'emblée, affirmons que l'intégration doit s'entendre comme un vœu d'offrir un contexte de formation scolaire et d'épanouissement de personnalité adéquat pour chaque élève. C'est plus facile à dire qu'à organiser. En outre, nous sommes vite rattrapés par des formules, des lieux communs. La réalité est plus difficile à accepter. Il suffit d'écouter les plaintes de parents, de percevoir le malaise d'élèves, de ressentir le désarroi d'enseignants pour le vérifier. Pourtant, dans chaque région, la palette offerte permet d'assurer les décisions quant aux intégrations des élèves. Il y a peu de contestations ouvertes. Devant cet éventail, un choix est-il possible? Il semble, à première vue, que beaucoup d'élèves différents peuvent suivre les filières publiques. D'autres subissent des décisions et sont intégrés d'office dans les institutions. Mais leur conviennent-elles? A l'inverse, d'autres élèves ne profitent pas du tout de leur scolarité dans l'école publique. A ce stade de la réflexion, nous serions tentés d'entrer dans une confrontation enseignement dit ordinaire et enseignement spécialisé. De plus, gardons-nous d'une polémique politique largement répandue se résumant à cet axiome: "Cela doit coûter le moins possible..." qui pourrait avoir comme otage, l'enfant lui-même. Le débat se situe ailleurs.

Dans ce canton et dans d'autres, il y a des expériences heureuses dans lesquelles les enfants y trouvent leur compte: projets soutenus par les parents, les intervenants (enseignants et spécialistes), les directions d'école. En l'occurrence, l'équipe pluridisciplinaire, porteuse d'un projet établi dans la concertation, est à la base de la réussite de l'intégration. En fait, nous ne devrions plus parler d'intégration mais plutôt d'orientation espérée idéale pour l'enfant. Contre l'exclusion – mot tabou – dont l'effet

de séparation dévastateur stigmatise, favorisons l'intégration – mot salvateur – sous toutes ses formes et dans tous les contextes publics ou institutionnels. Beaucoup d'obstacles se sont toujours posés dans l'histoire des enfants en difficultés. Empêchés de jouir d'un statut, de prendre un rôle, ces enfants sont exclus du système. Mal adaptés au contexte social ou celui-ci s'adaptant mal à eux, ils souffrent. Mais, ne jugeons pas trop rapidement tout l'appareil mis en place, ici ou ailleurs. Les mesures de thérapies, de soutien, de compensations auxquelles ils ont droit leur offrent des possibilités multiples pour se soigner, se former. Peut-on faire mieux et avec moins? Impossible. Elargissons le débat.

Ruth DREIFUSS souligne (Conférence à Neuchâtel du 31 mars 2001) la problématique de: "*la difficulté croissante des systèmes éducatifs publics à prendre en charge l'hétérogénéité des populations scolaires, l'épuisement d'un certain modèle d'autorité et l'impossibilité de soustraire l'école aux violences de la société.*" Par conséquent, elle ajoute que: "*les stratégies de contournement adoptées par les parents - donc par la société - se situent dans la généralisation des petits cours particuliers ou l'envoi dans les établissements privés.*" Finalement, elle affirme que: "*l'école publique doit garder une fonction centrale d'épanouissement des chances de vie et des destinées sociales.*" Il s'agit pour elle d' "*inventer des formes d'institution capables de concilier les intérêts individuels et le bien commun.*"

De cet aspect d'un credo qu'elle revendique, tirons-en une conclusion, parmi d'autres, nous concernant. Et comme il faut choisir, nous gardons volontairement le principe de l'intégration comme un moyen pour atteindre une qualité de vie, l'intégration comme un véritable plaidoyer pour éviter la rupture pédagogique à tous les niveaux: dans les classes, entre les classes, dans les collèges, entre les collèges, dans les institutions, entre les institutions, et ainsi de suite. Partageons nos expériences.

L'intégration : quelques repères, quelques commentaires

Un sujet brûlant d'actualité mais aussi problème récurrent et historiquement pas nouveau.

Stratégie vaudoise avant la création de l'enseignement spécialisé qui a prévalu et qui prévaut encore maintenant (EVM tente d'y remédier) :

1. recherche de l'homogénéité;
2. création de la pédagogie compensatoire pour remplir les manques;
3. exclusion pour réaliser l'homogénéité idéale.

Hétérogénéité du groupe ou homogénéité : quels projets de scolarité offerts aux enfants, aux élèves ?
L'hétérogénéité est-elle une norme possible ou utopique ?

Parler d'intégration c'est avouer l'exclusion antérieure.

Réinsérer ce qui a été séparé, exclu abusivement.

Quel a été le prix de l'exclusion ?

Quel sera le prix de l'intégration ?

Une chance ou un leurre de reconnaissance sociale pour des enfants difficiles exclus ? Accueil utopique ? Amplification des déficits par des marques de rejet ?

Enfants handicapés, enfants différents, enfants difficiles, enfants migrants : quelle reconnaissance de leur altérité ? Comment gérer les différences dans le groupe ?

Un enjeu structurel sur le plan politique ? GC-CE-DFJ-AVOP.

Une gestion financière problématique péjorant l'organisation de l'accueil des enfants intégrés (subventionnement du canton, de l'OFAS, des Fondations).

Pour les institutions, des trous financiers en rapport avec les investissements consentis pour accueillir en plus grand nombre des enfants en difficulté.

Une conséquence de l'application de la loi sur les prestations psychopédagogiques scolaires (Bureau des PPPS et nouvelle carte du territoire scolaire).

Un maintien de la qualité des prestations pour l'enfant intégré.

Une source de conflit sur le terrain des décisions relatives à l'intégration des élèves (directeurs d'établissements scolaires - directeurs d'institutions).

Un démantèlement programmé à long terme des classes de l'enseignement spécialisé ou des classes D ?
Quels projets prévoit le DFJ, donc le DEGO ? (très favorable à l'intégration).

Quelles sont les intentions du SES (très favorable à l'intégration) ?

Une source de collaboration plus étroite, d'échanges de compétences entre enseignants, spécialistes et éducateurs d'autres associations professionnelles.

Un nouveau mandat pour les enseignants spécialisés dans leur fonction de soutien pédagogique spécialisé (effectif et statut des enseignants du SPS).

Une recherche de partenariat avec les familles, les parents : quelles collaborations, quelles solutions leur proposer ? Des repères institutionnels à clarifier pour mieux les rassurer.

Que prévoit la formation des maîtres dans la HEP au sujet de l'intégration ? Vers une formation plus large et plus spécifique de tous qui abolirait la fonction d'enseignant spécialisé ?

L'intégration, un projet de société, une réflexion éthique exigée du 21^{ème} siècle, une lutte contre l'intolérance, modèle actuel d'un fonctionnement social violent.

L'intégration : quelques pistes, quelques solutions

- Viser l'intégration comme un moyen et non comme un but en soi.
- Pérennité des institutions spécialisées pour les cas très problématiques.

Logique obsolète du placement (exclusion) à remplacer par la recherche des meilleures prestations à offrir à l'élève en difficulté, selon sa réalité (ses possibilités et ses limites).

Eviter le ghetto de la classe d'enseignement spécialisé intra ou extra-muros des établissements scolaires.

Choix mûrement réfléchis quant aux projets pédagogiques et thérapeutiques sur le maintien de classes d'enseignement vraiment spécialisé.

Projet des parents, buts de l'école, de la classe à définir : transmission du savoir (l'handicapé par rapport au apprentissages cognitifs), espace de socialisation (l'handicapé, l'enfant difficile par rapport aux autres).

Une meilleure franchise dans le partenariat quant au diagnostic du handicap et des problèmes d'intégration y relatifs.

Rattrapage social pour l'enfant en difficulté (rester avec ses pairs de l'école obligatoire).

Pour les enfants intégrés, l'estime de soi – bénéfique ou déficitaire – est à évaluer.

Un espace primordial, nécessaire au développement d'un sentiment d'appartenance pour l'enfant intégré ou non dans une structure.

L'intégration : sources, lectures ou références

- Extraits de la Loi scolaire (art. 41) et de son Règlement d'application (art. 4, 57, 186)
- Extraits de la Loi sur l'enseignement spécialisé (art. 1, 3, 6, 10, 19, 22, 24) et de son Règlement d'application (art. 3, 26)
- Document DIPC/DPSA relatif à "L'intégration d'élèves relevant de la LES au sein de classes du DIPC" (principes, mesures d'aide à l'intégration, procédures) - décembre 1992
- Document SES "Mesures d'aide à l'intégration individuelle en milieu scolaire ordinaire d'enfants relevant de l'enseignement spécialisé" (intégration, aide à l'enseignant, renfort pédagogique, soutien pédagogique spécialisé, ...) - février 1993
- Document SES "Intégration d'élèves relevant de la LES au sein des classes du Département de l'instruction publique et des cultes; rôle de l'inspecteur SES" - avril 1993
- Document Service secondaire DIPC "Principes généraux régissant l'intégration d'élèves relevant de la LES dans les établissements secondaires" - 2 mai 1995
- Document SENEPS/SES/ECES/SAI-ALPC "Intégration scolaire d'élèves sourds ou malentendants" - 9 juillet 1997
- Article "L'intégration scolaire dans le canton de Vaud" - in L'école suisse, une école pour tous ? Scolariser ensemble les enfants non handicapés et handicapés – Marc WICHT - édition SPC 1995
- Résolution de l'AVOP du 5.02.97 sur l'avenir des institutions d'enseignement spécialisé vaudois et ses relations avec l'Etat
- L'apartheid dans l'école – EDUCATEUR No 5/99
- Deux points : Ouvrez les guillemets No 7 juin 99 (la pédagogie compensatoire)
- "Je fais deux vies ..." Migrations et adolescence, Regards
Mona DITISHEIM, Université de Neuchâtel
- De la pédagogie compensatoire... Réflexions AVMD-AVMES, juin 2000
- Journée de réflexion du 3.10.00 de l'AVOP et ses partenaires sur le thème de l'intégration des élèves

différents dans l'école

Intervenants :

Jean-Pierre MOULIN professeur à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg

Michel GIROUD directeur de la Castalie à Monthey

Pierre KOLLY adjoint au SENEPS

Ateliers et table ronde

- Le Nord vaudois, 15.12.00 : Extrait de la conférence de Jean-Marie VEYA au CLPNV
- Réflexions SPV-AVMES, mars 2001
- 24 H – Opinions, mars 2001 : Réformes scolaires et enjeux économiques
Ludmilla THEVENAZ, ASPICS
- 24 H – Opinions, mars 2001 : "Dans l'école ce n'est pas le progrès qu'on déteste, c'est le changement"
Michèle LAIRD, ex-présidente de l'APE
- 24 H – Opinions, mars 2001 : Réforme de l'école d'accord, si l'on pense aux parents
Christiane Lavanchy, présidente de l'APE
- Le Temps – Eclairages, 10.04.01 : Le credo de Ruth DREIFUSS sur l'école suisse

Ces documents sont à votre disposition (vous pourrez en obtenir un exemplaire auprès de Bernard DURRER 024 425 51 69 ou 024 425 78 53) - Nous recevrons volontiers les vôtres.

Secrétaire général de la SPV et secrétaire AVMES : Christian RAPIN

Nouveau secrétaire général de la SPV et secrétaire AVMES : Jean-Marc HALLER

Christian RAPIN, actuel secrétaire général de la SPV et secrétaire AVMES, a décidé de quitter sa fonction le 31 juillet prochain. Ses projets sont de reprendre la tête d'une classe SENEPS à Renens.

De son mandat à l'AVMES, commencé en 1998, nous le félicitons d'emblée. Christian RAPIN, par le sérieux de son travail, a tenu à jour les dossiers de l'AVMES. Un rapide survol de ses occupations nous renseigne plus précisément :

- la Commission de classification (CCES) dont il a été un secrétaire exécutif pertinent
- la Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES (CPP) dont il a été un membre avec voix consultative des plus attentifs
- la Commission quadripartite AVOP-AVTES-AVMES-ARMASP dont il a été un membre efficace (en particulier le "toiletage" de la nouvelle CCT)
- le bureau de l'AVMES dans lequel il a offert une collaboration franche et sérieuse avec le président
- les séances du comité AVMES dont il a rempli son rôle de secrétaire avec assiduité et fut sensible aux communications, aux liens entre l'enseignement public et l'enseignement spécialisé.

Cet aspect succinct de son activité n'obscurcit rien ses participations aux nombreuses séances cantonales avec le DFJ, le SES dans lesquelles il fallait défendre des positions concernant

l'enseignement spécialisé (dossiers sur la pénibilité, le groupe Impact, par exemple). D'autre part, il a rempli son rôle de défenseur syndical en accompagnant des enseignantes spécialisées ou des enseignants spécialisés lors de problèmes avec leur direction d'institution.

De ces faits, nous le remercions vivement et nous lui souhaitons, d'ores et déjà, plein de succès pour son retour dans sa commune qu'il affectionne.

Le nouveau secrétaire général SPV et secrétaire AVMES vient d'être nommé en la personne de Jean-Marc HALLER. Il vient de la même région, précisément de Bussigny. Breveté de l'École normale de Lausanne en 1982, il a enseigné à Lausanne (Entrebois) et depuis 15 ans à Ecublens. Détenteur des brevets BFC I et II, il partage son temps entre la maîtrise d'une classe et de l'enseignement en sciences en tant que maître semi-généraliste au CYT. "Convaincu de la nécessité d'être solidaires pour favoriser l'existence de la meilleure école pour tous les élèves de ce canton et de défendre notre profession" (citation), il souhaite plutôt s'engager dans une permanence syndicale SPV.

Par conséquent, il devient aussi le nouveau secrétaire de l'AVMES. A ce titre, nous lui souhaitons une excellente entrée dans sa nouvelle fonction.

Bernard DURRER

Reconnaissance intercantonale des formations de l'enseignement spécialisé

Résumé*

La commission des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a proposé à tous les responsables de formation de l'enseignement spécialisé d'élaborer une demande de reconnaissance intercantonale des diplômes. Pour cela, chaque centre de formation – en cours d'emploi ou à plein temps – devrait répondre à certaines exigences quant à la durée, à l'intensité et au contenu. La formation doit durer trois ans et contenir au moins 1500 périodes. Les enseignants doivent pouvoir enseigner aussi bien dans des classes normales que dans l'enseignement spécialisé (double compétence). La partie théorique est intensifiée et l'encadrement dans la pratique plus exigeant.

M. Claude Lavanchy, directeur du SCES, a suscité l'organisation d'une commission dans laquelle sont représentées différentes associations et services concernés (SCES, IFRES, CERES, ADESOV, AVOP, AVMD, AVMES) **. Nous nous sommes réunis à trois reprises (deux jours et demi) pour élaborer un projet qui permet la reconnaissance intercantonale. Celle-ci doit garantir, si possible, un accès à la formation aussi large que possible. De même, la double compétence des enseignants doit préserver les conditions et les qualités particulières de la formation en emploi. Le tout ne devrait pas coûter plus cher. Autant dire que ce n'est pas simple !

Nous avons longuement réfléchi et un projet en est sorti tenant compte de différents facteurs : les exigences pour accéder à la reconnaissance des diplômes ES, l'accès à la formation, les conditions de travail pour les enseignants en formation et les praticiens formateurs, l'impact financier de ces modifications.

1. La formation passerait de deux à trois

ans et de 1200 à 1500 p ce qui rendra les journées de formation plus supportables. Aujourd'hui, les ES en formation ont 10h de cours le lundi !

2. L'accès à la formation resterait ouvert aux éducateurs et aux licenciés en pédagogie/psychologie moyennant un supplément de formation de 720 p partiellement à la charge de l'étudiant. Le contenu de ce supplément, qui tiendra compte de la formation de base, devrait permettre à tous les ES d'enseigner aussi bien en classe normale que dans l'ES.
3. La complémentarité théorie et pratique continuera en tenant compte des formations données dans les EIES. De plus, il est proposé l'enseignement à distance pour certains éléments dans une formation commune et facultative des praticiens-formateurs.

Malgré tout, il y a quelques réserves pour ce projet :

1. Impact au niveau de l'accès à la formation

Il y aura moins d'éducateurs et de licenciés qui vont faire la formation. S'il y a pénurie d'ES, ce seront les handicapés profonds qui auront moins de personnel formé autour d'eux.

2. Impact au niveau de l'organisation des EIES

Il est déjà très difficile de trouver du personnel formé pour les remplacements en ce moment. Qu'en sera-t-il si les personnes qui se forment sont absentes plus longtemps et si les praticiens-formateurs s'absentent à leur tour ? Certains membres de l'AVOP craignent que la bonne entente actuelle entre les EIES et le SCES ne se transforme en contraintes.

3. Comment le SCES sera-t-il « dilué » dans la HEP... ?

La formation SES gardera encore sa spécificité, mais jusqu'à quand ? La tendance est de donner des éléments de formation ES aux futurs enseignants de

classes normales. C'est bien, car ils pourront ainsi mieux répondre aux besoins des enfants en difficultés toujours plus nombreux à être intégrés. Mais est-ce suffisant ...?

4. Impact financier

Même en utilisant les ressources existantes des EIES (praticiens formateurs, formation interne) et de la HEP (CERES, IFRES, formation de base, enseignement à distance), la formation augmentée a un prix. Nos autorités entreront-elles en matière ?

La demande de reconnaissance intercantonale des diplômes de l'ES aurait dû débiter ce printemps. L'AVMD et l'AVMES ont donné leur accord. L'AVOP et le SES n'ont pas donné leur accord pour l'instant...

Anne-Gabrielle Frund

- * Le projet définitif peut être demandé au secrétariat AVMES
- ** Si les sigles vous sont aussi incompréhensibles que du chinois, n'hésitez pas à nous téléphoner ou alors, faites un petit tour au comité. Après quelques séances et quelques questions, vous en connaîtrez quelques-uns ...

Quadripartite

A peine la nouvelle convention collective de travail (CCT) AVOP-AVMES a-t-elle été signée en décembre 2000 que la Commission quadripartite (AVOP, AVMES, AVTES, ARMASP) a repris ses travaux pour :

- clarifier la situation des personnes non conventionnées (car travaillant moins de 3 mois);
- demander la modification de divers documents en fonction de la nouvelle CCT (déclarations de soumission, d'adhésion, ...);
- modifier la terminologie des titres de l'annexe P en fonction de celle de l'AVS;
- lister les points de fond issus des travaux précédents, mais n'ayant pu être négociés (congé d'adoption, de paternité, congés spéciaux, horaire de travail, ...); seuls des points de forme pouvaient être modifiés.
- lister les compensations obtenues par les fonctionnaires, dans le cadre de la "Nouvelle Loi sur le Personnel" remplaçant le Statut actuel, pour les adapter au personnel du parapublic selon les CCT signées avec l'AVOP.

Bref, de quoi passer de longues heures à discuter !!!

CR

BREVES

Restitution de la contribution de solidarité

La décision de la restitution de la contribution de solidarité devrait être prise par le Conseil d'Etat. Elle concerne celle de 1999 et son taux de restitution sera de 35%. Les institutions recevront par le SES les montants à distribuer aux personnes concernées (celles qui ont donc contribué à la solidarité cantonale en 1999). Le montant restitué devrait vous parvenir avec votre salaire d'ici juillet 2001. En ce qui concerne la restitution de la contribution de solidarité 2000, la décision est en suspens, car les comptes 2000 de l'Etat sont moins bons que prévus.

L'évaluation certificative

Le SES a interpellé le comité AVMES en février dernier dans le but d'obtenir une participation d'enseignants, -es spécialisés à un groupe de travail sur l'Evaluation. De nouveaux "outils" se mettent en place dans l'enseignement ordinaire. Le SES souhaite se réinterroger sur ses pratiques et se positionner par rapport aux changements.

Le comité AVMES, par la voie d'une affiche bleue qui devrait être punaisée dans votre salle des maîtres, depuis mars dernier, vous prie de répondre à l'invitation du SES. Merci d'inscrire votre candidature par téléphone au secrétariat AVMES (024/617 65 59, Ch. Rapin).

Renouvellement du comité

Il ne reste plus que quelques mois au comité de l'AVMES pour fonctionner correctement. En effet, sur les cinq membres actuels du comité, seuls deux, Anne-Gabrielle FRUND et Léonard CAMPOSO, acceptent de continuer de siéger, à condition que d'autres collègues viennent les épauler. Alors, n'attendez pas que la crise d'il y a 4 ans se reproduise (comité démissionnaire en bloc) pour proposer votre candidature.

CR